

l'assemblée Générale du 26 mars 2018

**Présents :**

Jean-Paul Hostert	Informatique
Bernard Prospéri	théâtre
Guy Marlot	photo
Jacqueline Blondel	photo
Jean-Michel Favre	arts et décoration
Lucien Seldran	danse moderne
Elisabeth Colombet	danse moderne
Thomas Dubreuil	arts de la rue
Richard Maurin	arts de la rue
Fabrice Le Saint	arts de la rue
Cyril Colombon	musique
Jean-Pierre Valla	musique
Maurice Roux	informatique
Christian Jammes	toutes collections
Marie-Françoise Jammes	toutes collections
Anne-Marie Perez	musique
Claudy Prospéri	théâtre
Chantal Pascal	théâtre
Jean-François Boisset	informatique
Sylvie Barthelet	musique
Hervé Marijon	Photo
Tribolet Jacques	Toutes collections

**Excusés :**

Isabelle Sanchez	arts et décoration
Tamam Hannouche Yonis	musique
Claude Thiery	arts et décoration
Karine Melmoux	Métropole de Lyon
Alain Randon	toutes collections

**Pouvoirs :**

Comas Anne	arlymet	à Jean-Paul Hostert
Grenouillat René	arlymet	à Thomas Dubreuil
Grenouillat Denise	arlymet	à Jacqueline Blondel
Anne-Marie Viotti	informatique	à Jean-François Boisset

**I - Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 12 juin 2017**

Les adhérents n'ont pas de questions ou de remarques.

Le compte-rendu de l'assemblée Générale du 12 juin 2017, est mis au vote :

Pour = 26 contre = 0 abstention = 0

Il est donc adopté à l'unanimité des présents et représentés .

## **II- Rapport Moral et d'activités 2016-2017:**

Le président procède à la lecture du rapport moral 2016-2017 qui présente pour la période les activités des ateliers hebdomadaires et les manifestations qui ont eu lieu, ce rapport est établi à partir des rapports de chaque section. Sont lus les bilans d'activités de la section photo, de la section musique, de la Batukada, de la section danse, de la section théâtre, du club informatique, de la section des arts visuels (peinture, sculpture, peinture sur soie), de la section toutes collections, de la section des arts et traditions populaires et de la section patrimoine et généalogie qui n'ont pas eu d'activité cette année.

Il est rappelé les différents partenariats établis par la Gourguillonaise.

Le président met au vote ledit **rapport moral**,

Pour = 26 contre = 0 abstention = 0

Il est donc adopté à l'unanimité des présents et représentés.

## **III - Rapport et compte rendu financier du Trésorier général saison 2016/2017.**

Jean-Paul Hostert, trésorier de l'association présente avec l'expert-comptable et le commissaire aux comptes les comptes de l'association. Ceux-ci font l'objet d'une nouvelle présentation par le cabinet comptable, une vidéo est présentée. Il ressort que le résultat est excédentaire de 16962 € contre 19 280 € l'an dernier soit une baisse de 2318 €, ce qui correspond à peu près aux 3000€ de moins versés par la Métropole (subvention de fonctionnement).

A la lecture du bilan d'activités 2016-2017, il apparaît que les grandes masses sont à peu près les mêmes.

Les fonds propres montrent une bonne gestion de l'association. Ces fonds propres donnent une sécurité en matière de trésorerie.

A noter que tous les documents comptables et tous les états dont il a été donné lecture sont à la disposition de chaque adhérent au secrétariat, auprès de Jean-Luc Guillot.

Le cabinet CPJA commissaire aux comptes de notre association représenté par Julien Picard, certifie que les comptes sont réguliers et sincères à la fin de cet exercice.

Il est procédé aux votes :

\* approbation des comptes et le quitus de gestion

Pour = 26 Contre = 0 Abstention = 0

\* il est proposé que le résultat de l'exercice soit affecté aux comptes et autres réserves.

Pour = 26 Contre = 0 Abstention = 0

Ces fonds s'élèvent donc à 120 582 € au 31/08/2017.

Ils démontrent une bonne gestion de l'association. Ils donnent une sécurité en matière de trésorerie.

Le cabinet Orfis part également du parc « vieillissant » de l'association au vu du montant des dotations aux amortissements.

Le conseil de la Métropole a reporté le vote de la subvention dévolue à notre association à avril 2018 .

#### **IV- commissaire aux comptes**

L'assemblée générale prend acte que la nomination du commissaire aux comptes pour les six exercices par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mars 2012 est parvenue à son terme.

#### **V- Nomination commissaire aux comptes :**

Le Comité Directeur propose à l'assemblée Générale la nomination pour six exercices la société CPJA, société par actions simplifiées au capital de 180 000 Euros dont le siège social est fixé à 41 rue Étienne Dolet 69170 TARARE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VILLEFRANCHE-TARARE sous le numéro 343 235 693.

Proposition acceptée par le vote suivant :

Pour =26 contre =0 abstention =0

#### **VI - fixation du montant des cotisations**

Il est rappelé :

- une cotisation est une transcription financière de son adhésion
- elle est valable d'un exercice comptable à l'autre
- elle ne peut pas être dégressive
- elle est réglable en une seule fois
- les membres d'honneur peuvent être exonérés si cela est prévu dans les Statuts
- Le conseil d'administration peut « offrir » une adhésion (l'indiquer dans une ligne spéciale de comptabilité et dans le rapport du commissaire aux comptes)

Ainsi, il est proposé que le montant de la cotisation pour les adhérents reste à 23€ pour la saison 2018-2019 afin que ce montant reste raisonnable conformément aux statuts de la Loi de 1901 et ainsi garder son caractère « d'intérêt Général » et ainsi pouvoir prétendre à des subventions de fonctionnement .

Pour = 26 , Contre = 0 , Abstention = 0

La cotisation 2018-2019 est donc fixée à 23 €

**Fixation du droit d'entrée pour les membres bienfaiteurs :50 €**

Pour = 26 , Contre = 0 , Abstention = 0

**Fixation du droit d'entrée des membres à vie : 500€**

Pour = 26 , Contre = 0 , Abstention = 0

## **VII - Questions diverses**

Mrs Seldran et Favre chargés de la gestion des locaux par délégation font un compte rendu de leur délégation :

- [ 23/01/17 changement d'un cumulus par la Métropole
- [ visite de la commission de sécurité et d'accessibilité le 02/03/17 qui a donné un accord favorable pour l'accueil de public.
- [ Demande d'intervention de la Métropole le 10/04/17 pour la programmation de travaux (réparation fuite sur toit du local photo, rénovation du parquet de la salle Cercassi, vitrification du parquet du studio danse, agrandissement salle informatique, rénovation et remise aux normes de l'électricité dans le studio de Danse, installation d'un point électricité dans le garage).
- [ 21 avril 2017, remplacement dalles du plafond salle de Danse.
- [ 22 mai 2017 suite à gros orage salle photo inondée
- [ 7 juin 2017, rabotage des portes coupe-feu (CTM)
- [ 27 juin 2017 , remplacement ventilateur réfrigérateur bar (Antartic)
- [ 03/07/17 passation de service de la DPMG pour gestion de la Gourguillonnaise.
- [ 10 juillet 2017 inondation salle de stockage musique, ex-bureau de danse, studio de danse, vestiaires.
- [ 13 juillet 2017, remplacement parquet salle Cercassi à la charge de la Gourgui pour 4688,20€ TTC (entreprise Kor).
- [ Août 2017 , travaux peinture et électricité rue Paul Bert pour 6726€ TTC à la charge de la Gourguillonnaise (entreprise Global services).

Ils informent également que des travaux de peinture à la charge de la Gourguillonnaise (5139,20 € TTC) débuteront le 16 avril 2018 pour la rénovation des couloirs de circulation (Entreprise Kor) conformément à la décision du comité directeur du 26/02/2018.

Jacqueline Blondel dans le cadre de sa délégation à la gestion du personnel de la Métropole mis à la disposition de la Gourguillonnaise informe les membres de l'assemblée générale, qu'elle ne rencontre aucune difficulté. Elle fait le point tous les jeudis avec Jean-Luc et retrouve chaque fin de mois les trois agents pour une réunion-bilan des événements et difficultés éventuellement rencontrés. C'est une tâche qui ne lui pèse pas du tout car les trois agents remplissent leurs missions dans le meilleur esprit possible.

Le président Thomas Dubreuil avise l'assemblée générale que la Métropole de Lyon envisage de diminuer son aide financière. A l'heure actuelle, les pistes d'économie seraient :

- suppression de la subvention de fonctionnement de 47 000€ en 2018 ;
- suppression d'un poste d'agent mis à disposition,

- suppression de la mise à disposition du local Paul Bert,
- discussion de la Gourguillonnaise auprès de la Ville de Lyon pour une augmentation de la subvention pour être plus en adéquation avec celle de la Métropole et du nombre d'adhérents de chacune des deux entités.

D'autre part le nombre d'ayant-droits de la Métropole (105 en 16-17) est bien trop insuffisant au regard du nombre d'agents (9000). Ainsi le Bureau de la Gourguillonnaise a initié une rencontre avec la direction de la communication afin de mieux collaborer avec celle-ci. A l'issue de cette entrevue, il a été convenu :

- de créer une enquête dont les objectifs sont : connaître la perception actuelle de l'association par les agents et quelles sont leurs principales attentes d'une association culturelle,
- [ de moderniser le site de la Gourguillonnaise . Un prestataire nous a proposé un devis de 3888 € TTC pour réaliser le site selon le cahier des charges rédigé par Jorel Masgonty (stagiaire). A ceci, il propose un hébergement du site pour 49€ par mois.
- [ de former JL Guillot pour mettre en ligne des articles sur l'intranet de la Métropole
- [ de promouvoir la Gourguillonnaise dans différents sites de la Métropole (Halle Borie,...)
- [ Développer des passerelles entre La Gourguillonnaise et l'événementiel interne de la Métropole : vœux, séminaires, Sentez-vous Sport, Santé au Travail
- [ de rencontrer la direction de la Culture afin de présenter La Gourguillonnaise et de proposer nos compétences et nos locaux.

Toutes ces dispositions ont pour but d'augmenter le nombre d'agents de la Métropole mais aussi de faire rayonner la culture au sein de la Métropole.

Le président informe également qu'une rencontre avec les élus de la Métropole est à envisager.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Fait à Lyon, le 27 mars 2018

La Secrétaire,

Anne-Marie Perez

Le Président,

Thomas Dubreuil